



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2023-427

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2023-10-13-00002 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-138 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du groupe hospitalier public du sud de l'Oise (3 pages)	Page 3
R32-2023-10-13-00003 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-139 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de PONT-SAINTE-MAXENCE (Oise) (3 pages)	Page 7
R32-2023-10-13-00001 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-142 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de SAINT-QUENTIN (Aisne) (3 pages)	Page 11

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-10-13-00002

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-138 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du groupe hospitalier public du sud  
de l'Oise

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-138**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté N° DOS-SDES-GRH-2022-83 du 20 octobre 2022, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Groupe hospitalier public du Sud de l'Oise ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 septembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant la candidature de Monsieur Daniel HIBERTY en qualité de représentant des usagers, au titre de l'union départementale des associations familiales de l'Oise au sein du conseil de surveillance du groupe hospitalier public du sud de l'Oise ;

Considérant les désignations par Madame la Préfète de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence, notamment, la désignation en qualité de représentant des usagers de Monsieur Daniel HIBERTY au sein du conseil de surveillance du groupe hospitalier public du sud de l'Oise ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du groupe hospitalier public du sud de l'Oise est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

### Article 3 :

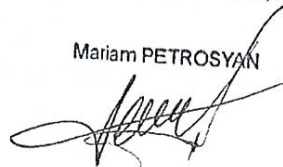
Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du groupe hospitalier public du sud de l'Oise sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 OCT. 2023

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN





## **ANNEXE 1 (ARRÊTE DOS-SDES-GRHH-2023-138)**

### **COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

#### **1° en qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire de Creil, commune siège de l'établissement ;
- Madame Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis, représentante de la commune de Senlis ;
- Monsieur Jean-Pierre BOSINO, représentant de la communauté d'agglomération de Creil Sud Oise ;
- Madame Isabelle GORSE-CAILLOU, représentante de la communauté de communes de Senlis Sud Oise ;
- Monsieur Jérôme BASCHER, représentant de la Présidente du conseil départemental de l'Oise.

#### **2° en qualité de représentants du personnel**

- Madame le Docteur Florence WOERTH-MEYER et Monsieur le Docteur Fadi CHNEKER, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Aude PIQUET, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Maria HENOC et Madame Corinne DELYS, représentantes désignées par les organisations syndicales.

#### **3° en qualité de personnalités qualifiées**

- Monsieur le Docteur Richard CASSÉ et Madame Sylvie DESALEUX, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Loubina FAZAL, personnalité qualifiée désignée par la préfète de l'Oise ;
- Monsieur Jacques MOPIN (association UFC Que Choisir) et Monsieur Daniel HIBERTY (union départemental des associations familiales (UDAF) de l'Oise), représentants des usagers désignés par la Préfète de l'Oise.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-10-13-00003

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-139 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de  
PONT-SAINTE-MAXENCE (Oise)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2023-139**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE PONT-SAINTE-MAXENCE (OISE)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2020-174 du 13 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont-Sainte-Maxence ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 septembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Considérant l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;



Considérant la candidature de Madame Marie-Paule DURIEZ-DIDRY en qualité de représentante des usagers, au titre de l'union départementale des associations familiales de l'Oise au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont-Sainte-Maxence ;

Considérant les désignations par Madame la Préfète de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence, notamment la désignation en qualité de représentante des usagers de Madame Marie-Paule DURIEZ-DIDRY au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont-Sainte-Maxence ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont-Sainte-Maxence est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice par intérim du centre hospitalier de Pont-Sainte-Maxence sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 OCT. 2023

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



## ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRH-2023-139)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### **Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative**

##### 1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Arnaud DUMONTIER, en qualité de maire de la commune siège de l'établissement ;
- Madame Monique MARTIN, en qualité de représentante de la communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte ;
- Madame Térésa DIAS, en qualité de représentante de la Présidente du conseil départemental de l'Oise ;

##### 2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Véronique DUPONT, en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Patrick LE BIHAN, en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Catherine MACHET, représentante du personnel désignée par les organisations syndicales ;

##### 3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Daniel HIBERTY (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise) et Madame Marie-Paule DURIEZ-DIDRY (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise), représentants des usagers désignés par la Préfète de l'Oise.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-10-13-00001

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-142 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de  
SAINT-QUENTIN (Aisne)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-142**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU**  
**CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN (AISNE)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo)

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-168 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin (Aisne) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 septembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;



Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du compte-rendu de la commission médicale d'établissement du 28 septembre 2023 ;

Considérant la désignation de Monsieur le docteur Philippe DOLHEM et de Monsieur le docteur Sami ATTIER en qualité de représentants de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1er :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3 :**

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Saint-Quentin sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 OCT. 2023

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN





## ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-142)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Frédérique MACAREZ, Maire de Saint-Quentin, commune siège de l'établissement, et Madame Françoise JACOB, représentante de la commune de Saint-Quentin ;
- Monsieur Luc COLLIER et Monsieur Grégoire BONO, représentants de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;
- Madame Pascale GRUNY, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le docteur Philippe DOLHEM et Monsieur le docteur Sami ATTIER, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Sandie SPAGNOL, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Yannick MARTIN ID-BENHSAINE et Madame Isabelle SUEUR, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Monique DHIRSON et Madame Claire TASSART-LEVY, en qualité de personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur le docteur Christian HUGUET, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Préfet de l'Aisne ;
  
- Monsieur Jean PERROT (fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Aisne et un autre membre en attente de désignation